

**Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance
pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées
dépendantes " Casanova "**
sis 11 rue Danielle Casanova à Saint-Denis

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes " Casanova " est fixé à 377 840 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD " Casanova " est fixé à 263 467 € (deux cent soixante-trois mille quatre cent soixante-sept). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Constance Mazier » sis 4 rue Hémet à Aubervilliers

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Constance Mazier » est fixé à 710 308 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « Constance Mazier » est fixé à 379 475 € (trois cent soixante-dix-neuf mille quatre cent soixante-quinze euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

**Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour
l'établissement d'hébergement pour personnes âgées
dépendantes « Emile Gérard », sis 30 allée de Joinville
à Livry-Gargan**

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Emile Gérard » est fixé à 1 571 079 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « Emile Gérard » est fixé à 908 385 € (neuf cent huit mille trois cent quatre-vingt-cinq euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance de l'EHPAD applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

**Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance
pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées
dépendantes " Lumières d'Automne "**
sis 15 bis rue Edgar Quinet à Saint-Ouen

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes " Lumières d'Automne " est fixé à 510 460 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD " Lumières d'Automne " est fixé à 278 917 € (deux cent soixante-dix-huit mille neuf cent dix-sept euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes "Les Ormes" sis 13 place Jean Mermoz à Montfermeil

1- Le forfait global dépendance pour 2025 est fixé à **356 514 €**.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis est fixé à **204 719 €** (deux cent quatre mille sept cent dix-neuf euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendances applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Quatre Saisons » sis 73 rue Louise Michel à Bagnolet

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Quatre Saisons » est fixé à 430 503 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « Les Quatre Saisons » est fixé à 260 584 € (deux cent soixante mille cinq cent quatre-vingt-quatre euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes "La Seigneurie" sis 7 rue Kléber à Pantin

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « La Seigneurie » est fixé à 1 921 293 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis est fixé à 807 116 € (huit cent sept mille cent seize euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	22,09 €
GIR 3-4	14,02 €
GIR 5-6	5,95 €

Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes " La Maison de l'Eglantier " sis 58 rue Geneviève Anthonioz de Gaulle à Bondy

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « La Maison de l'Eglantier » est fixé à 555 062 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « La Maison de l'Eglantier » est fixé à 312 807 € (Trois-cent-douze mille huit-cent-sept euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

**Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour
l'établissement d'hébergement pour personnes âgées
dépendantes " La Maison des Glycines " sis 3 rue Rigaud au
Bourget**

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « La Maison des Glycines » est fixé à 629 383 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « La Maison des Glycines » est fixé à 274 026 € (deux cent soixante-quatorze mille vingt-six euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

**Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour
l'établissement d'hébergement pour personnes âgées
dépendantes " La Maison du Laurier Noble " sis 1 rue du Docteur
Delafontaine à Saint-Denis**

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « La Maison du Laurier Noble » est fixé à 474 869 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « La Maison du Laurier Noble » est fixé à 193 167 € (cent quatre-vingt-treize mille cent soixante-sept euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

**Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour
l'établissement d'hébergement pour personnes âgées
dépendantes " La Maison de la Vallée des Fleurs " sis 41/43 rue
Victor Renelle à Stains**

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « La Maison de la Vallée des Fleurs » est fixé à 547 707 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « La Maison de la Vallée des Fleurs » est fixé à 259 426 € (deux cent cinquante-neuf mille quatre cent vingt-six euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes "Les Clairières" sis 50/56 allée du Chevalier de la Barre à Pavillons-sous-Bois

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Clairières » est fixé à 476 389 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « Les Clairières » est fixé à 247 367 € (deux cent quarante-sept mille trois cent soixante-sept euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes "Victor Hugo " sis 146 avenue Franklin à Pavillons-sous-Bois

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Victor Hugo » est fixé à 530 646 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « Victor Hugo » est fixé à 266 548 € (deux cent soixante-six mille cinq cent quarante-huit euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes "Emile Zola" sis 120/122 rue Jean Mermoz à Rosny-sous-Bois

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Emile Zola » est fixé à 517 610 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « Emile Zola » est fixé à 231 857 € (deux cent trente et un mille huit cent cinquante-sept euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes "Les Beaux Monts " sis 10 rue Cottbus à Montreuil-sous-Bois

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Beaux Monts » est fixé à 566 398 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « Les Beaux Monts » est fixé à 235 661 € (deux cent trente-cinq mille six cent soixante et un euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

**Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour
l'établissement d'hébergement pour personnes âgées
dépendantes " Jacques Offenbach " sis 47 bis avenue Jean Jaurès
à Epinay-sur-Seine**

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Jacques Offenbach » est fixé à 342 261 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « Jacques Offenbach » est fixé à 136 968 € (cent trente-six mille neuf cent soixante-huit euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

**Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour
l'établissement d'hébergement pour personnes âgées
dépendantes " Laure Eteneau " sis 3 rue de Paris
à Epinay-sur-Seine**

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Laure Eteneau » est fixé à 364 231 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « Laure Eteneau » est fixé à 174 237 € (cent soixante-quatorze mille deux cent trente-sept euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

**Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour
l'établissement d'hébergement pour personnes âgées
dépendantes " Docteurs Gaston et Paule Simon " sis 2 rue de la
Tuilerie à Montfermeil**

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Docteurs Gaston et Paule Simon » est fixé à 452 796 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « Docteurs Gaston et Paule Simon » est fixé à 198 957 € (cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent cinquante-sept euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes " Pétronille " sis 1 rue Henri Barbusse à Villepinte

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Pétronille » est fixé à 484 254 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « Pétronille » est fixé à 289 949 € (deux cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quarante-neuf euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

**Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour
l'établissement d'hébergement pour personnes âgées
dépendantes "Sainte Marthe" sis 1 rue Lieutenant Lebrun à
Bobigny**

1- Le forfait global dépendance pour 2025 est fixé à 560 392 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis est fixé à 293 376 € (deux cent quatre-vingt-treize mille trois cent soixante-seize euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes "Sainte Antoine de Padoue" sis 11 rue Tripier à Noisy-le-Sec

1- Le forfait global dépendance pour 2025 est fixé à 841 218€.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis est fixé à 447 517 € (quatre cent quarante-sept mille cinq cent dix-sept euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes "Maison du soleil" sis 213 bis Avenue Jean Jaurès à Aubervilliers

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Maison du Soleil », est fixé à 473 131 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « Maison du soleil », est fixé à 195 880 € (cent quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre-vingts euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

**Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour
l'établissement d'hébergement pour personnes âgées
dépendantes « La Maison des Vergers », sis 111 avenue du
Président Wilson à Montreuil-sous-Bois**

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « La Maison des Vergers », est fixé à 556 399 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « MAISON DES VERGERS », est fixé à 204 547 € (deux cent quatre mille cinq cent quarante-sept euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « La Maison des Lumières », sis 129 avenue du Président Wilson à Saint-Denis

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « La Maison des Lumières », à Saint-Denis est fixé à 560 180 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « La Maison des Lumières », à Saint-Denis est fixé à 234 213 € (deux cent trente-quatre mille deux cent treize euros).

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « HOVIA DRANCY » sis 44-52 rue Henri Longatte à Drancy

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « HOVIA DRANCY » est fixé à 520 415 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « HOVIA DRANCY » est fixé à 316 752 € (trois cent seize mille sept cent cinquante-deux euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « HOVIA LA COURNEUVE » sis 10 rue Suzanne Masson à La Courneuve

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « HOVIA LA COURNEUVE » est fixé à 501 184 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « HOVIA LA COURNEUVE » est fixé à 236 291 € (deux cent trente-six mille deux cent quatre-vingt-onze euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

**Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour
l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
« HOVIA TREMBLAY-EN-FRANCE » sis 7-9 place Albert Thomas à
Tremblay-en-France**

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « HOVIA TREMBLAY-EN-FRANCE » est fixé à 478 843 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « HOVIA TREMBLAY-EN-FRANCE » est fixé à 269 433 € (deux cent soixante-neuf mille quatre cent trente-trois euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « HOVIA SAINT-OUEN » sis 49 rue Saint-Denis à Saint-Ouen

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « HOVIA SAINT-OUEN » est fixé à 551 938 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « HOVIA SAINT-OUEN » est fixé à 297 443 € (deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quarante-trois euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

**Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance
pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées
dépendantes " Camille Saint-Saëns " sis 18 boulevard
de Gourgues à Aulnay-sous-Bois**

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Camille Saint-Saëns » est fixé à 664 715 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « Camille Saint-Saëns » est fixé à 385 517 € (trois cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent dix-sept euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

**Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance
pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées
dépendantes " Hector Berlioz "**
sis 12 rue Hector Berlioz à Bobigny

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Hector Berlioz» est fixé à 578 689 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « Hector Berlioz » est fixé à 226 842 € (deux cent vingt-six mille huit cent quarante-deux euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « La Cerisaie », sis 18 avenue Jean Jaurès à Gagny

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « La Cerisaie », à Gagny est fixé à 744 720 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « La Cerisaie », sis 18 avenue Jean Jaurès à Gagny est fixé à 341 867 € (trois cent quarante et un mille huit cent soixante-sept euros)

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

**Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour
l'établissement d'hébergement pour personnes âgées
dépendantes « Saint-Joseph », sis 23 rue Roger Salengro
à Noisy-le-Grand**

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Saint-Joseph » est fixé à 469 804 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « Saint-Joseph » est fixé à 224 125 € (deux cent vingt-quatre mille cent vingt-cinq euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance de l'EHPAD applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

**Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance
pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées
dépendantes " Saint-Vincent de Paul "**
sis 6 rue du Repos à Stains

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes " Saint-Vincent de Paul " est fixé à 623 106 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD " Saint-Vincent de Paul " est fixé à 320 122 € (trois-cent-vingt mille cent vingt-deux euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	23,17 €
GIR 3-4	14,70 €
GIR 5-6	6,24 €

Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Diane Benvenuti » sis 118 rue de Paris à Montreuil-sous-Bois

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Diane Benvenuti » est fixé à 521 175 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « Diane Benvenuti » est fixé à 132 212 € (cent trente-deux mille deux cent douze euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Floralties » sis 2 rue Descartes à Bagnolet

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Floralties » est fixé à 507 375 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « Les Floralties » est fixé à 160 514 € (cent soixante mille cinq cent quatorze euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Ma Maison » sis 23 rue Gaston Philippe à Saint-Denis

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Ma Maison » est fixé à 337 063 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « Ma Maison » est fixé à 90 664 € (quatre-vingt-dix mille six cent soixante-quatre euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

**Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour
l'établissement d'hébergement pour personnes âgées
dépendantes « Résidence du Parc », sis 37 avenue Jules Jouy
à Aulnay-sous-Bois**

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Résidence du Parc » est fixé à 508 992 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « Résidence du Parc » est fixé 290 824 € (deux cent quatre-vingt-dix mille huit cent vingt-quatre euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Léopold Bellan », sis 6-8 rue des Coudes Cornettes à Romainville

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Léopold Bellan », à Romainville est fixé à 708 589 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD est fixé à 350 576 € (trois cent cinquante mille cinq cent soixante-seize euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

**Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance
pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées
dépendantes " Les Jardins d'Epinais "**
sis 2 place du docteur Jean Tarrus à Epinais-sur-Seine

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Jardins d'Epinais » est fixé à 480 276 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « Les Jardins d'Epinais » est fixé à 149 899 € (cent quarante-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

**Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance
pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées
dépendantes " Les Jardins de Pantin "**
sis 2-8 rue Vaucanson à Pantin

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes " Les Jardins de Pantin " est fixé à 600 524 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD " Les Jardins de Pantin " est fixé à 127 667 € (cent vingt-sept mille six cent soixante-sept euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

**Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance
pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées
dépendantes " Les Jardins de Longuiolles "**
sis 62 rue de Verdun à Vaujours

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes " Les Jardins de Longuiolles " est fixé à 533 429 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD " Les Jardins de Longuiolles " est fixé à 235 816 € (deux cent trente-cinq mille huit cent seize euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

**Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance
pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées
dépendantes " Les Jardins des Lilas "**
sis 20-24 rue de la Croix de l'EpINETTE aux Lilas

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Jardins des Lilas » est fixé à 504 654 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « Les Jardins des Lilas » est fixé à 106 163 € (cent six mille cent soixante-trois euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

**Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance
pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées
dépendantes " La Peupleraie "**
sis 65-69 rue Jean Mermoz à Pierrefitte

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes " La Peupleraie " est fixé à 604 561 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD " La Peupleraie " est fixé à 205 958 € (deux cent cinq mille neuf cent cinquante-huit euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

**Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance
pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées
dépendantes " Les Intemporelles "**
sis 81-89 rue du Port à Aubervilliers

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes " Les Intemporelles " est fixé à 625 540 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD " Les Intemporelles " est fixé à 151 161 € (cent cinquante et un mille cent soixante et un euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Korian Bonisiaca », sis 5 rue René Char à Bondy

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Korian Bonisiaca » est fixé à 741 075 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « Korian Bonisiaca » est fixé à 312 990 € (trois cent douze mille neuf cent quatre-vingt-dix euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Korian Les Lauriers de Plaisance », sis 104 avenue Maréchal Foch à Neuilly-Plaisance

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Korian Les Lauriers de Plaisance » est fixé à 745 268 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « Korian Les Lauriers de Plaisance » est fixé à 214 063 € (deux cent quatorze mille soixante-trois euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance de l'EHPAD applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Korian Villa Victoria », sis Le Clos Saint-Vincent rue du Docteur Jean Vaquier à Noisy-le-Grand

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Korian Villa Victoria » est fixé à 614 144 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « Korian Villa Victoria » est fixé à 180 425 € (cent quatre-vingt mille quatre cent vingt-cinq euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

**Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour
l'établissement d'hébergement pour personnes âgées
dépendantes « Korian Le Tulipier », sis 16 rue Marcelin Berthelot à
Rosny-sous-Bois**

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Korian Le Tulipier » est fixé à 728 226 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « Korian Le Tulipier » est fixé à 332 181 € (trois cent trente-deux mille cent quatre-vingt-un euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Korian Marisol », sis 33 avenue Léon Jouhaux à Sevran

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Korian Marisol » est fixé à 571 170 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « Korian Marisol » est fixé à 279 995 € (deux cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

**Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour
l'établissement d'hébergement pour personnes âgées
dépendantes « Les Cèdres », sis 30 bis avenue de la Station
à Villemomble**

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Cèdres » est fixé à 712 878 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « Les Cèdres » est fixé à 237 993 € (deux cent trente-sept mille neuf cent quatre-vingt-treize euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

**Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour
l'établissement d'hébergement pour personnes âgées
dépendantes « Le Clos des Peupliers », sis 52-54 rue des
Républicains Espagnols à Bobigny**

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Le Clos des Peupliers », à Bobigny est fixé à 544 853 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD est fixé à 158 440 € (cent cinquante-huit mille euros quatre cent quarante euros)
Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

**Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour
l'établissement d'hébergement pour personnes âgées
dépendantes « La Chantereine », sis rue Françoise Bouteville Patas
à Coubron**

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « La Chantereine », à Coubron, est fixé à 569 579 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD est fixé à 221 034 € (deux cent vingt et un mille trente-quatre euros)
Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes " La chanterelle " sis 19-27 rue Honoré d'Estienne d'Orves au Pré Saint-Gervais

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « La chanterelle » est fixé à 595 463 €.

**2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « La chanterelle » est fixé à 109 407 € (cent neuf mille quatre cent sept euros).
Le forfait global dépendance est versé par douzième.**

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Terrasses des Lilas », sis 55 avenue Pasteur aux Lilas

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Terrasses des Lilas », est fixé à 639 855 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « Les Terrasses des Lilas » est fixé à 92 509 € (quatre-vingt-douze mille cinq cent neuf euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Marie » sis 91 avenue de la République à Bagnolet

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Marie » est fixé à 550 132 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « Marie » est fixé à 139 830 € (cent trente-neuf mille huit cent trente euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Jardins d'astrée » sis 3 allée de Belles vues Parc de Villeflix à Noisy-le-Grand

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Jardins d'astrée » est fixé à 363 536 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « Les Jardins d'astrée » est fixé à 85 783 € (quatre-vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-trois euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

**Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour
l'établissement d'hébergement pour personnes âgées
dépendantes " L'Ile de la Marne " sis 17 rue de la Croix Biche à
Noisy-le Grand**

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « L'Ile de la Marne » est fixé à 430 185 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « L'Ile de la Marne » est fixé à 174 070 € (cent soixante-quatorze mille soixante-dix euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « L'Epervier », sis 39 rue du Commandant Rolland au Bourget

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « L'Epervier » est fixé à 761 030 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « L'Epervier » est fixé à 258 346 € (deux cent cinquante-huit mille trois cent quarante-six euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Solemnes » sis allée des Tilleuls à Tremblay-en-France

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Solemnes » est fixé à 753 424 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « Solemnes » est fixé à 310 278 € (Trois cent dix mille deux cent soixante-dix-huit euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

**Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour
l'établissement d'hébergement pour personnes âgées
dépendantes « Eglantine » sis 61 avenue Danielle Casanova à
Neuilly-Plaisance**

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Eglantine » est fixé à 286 886 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « Eglantine » est fixé à 89 582 € (quatre-vingt-neuf mille cinq cent quatre-vingt-deux euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

Forfait global et tarifs journaliers afférents à la dépendance pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Villa Beausoleil » sis 12 rue Louis Delplace à Drancy

1- Le forfait global dépendance pour 2025 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Villa Beausoleil » est fixé à 715 228 €.

2- Le forfait global dépendance à la charge du département de la Seine-Saint-Denis versé à l'EHPAD « Villa Beausoleil » est fixé à 336 063 € (trois cent trente-six mille soixante-trois euros). Le forfait global dépendance est versé par douzième.

3- Les tarifs journaliers dépendance applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

	Tarifs
GIR 1-2	21,24 €
GIR 3-4	13,48 €
GIR 5-6	5,72 €

Dotation dépendance et tarifs journaliers 2025 pour l'unité de soins de longue durée « Casanova » sis 11 rue Danielle Casanova à Saint-Denis

Les tarifs journaliers afférents à la dépendance de l'USLD applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

Tarifs journaliers afférents à la dépendance pour les GIR 1-2	35,45 €
Tarifs journaliers afférents à la dépendance pour les GIR 3-4	22,49 €
Tarifs journaliers afférents à la dépendance pour les GIR 5-6	9,54 €
Dotation dépendance pour le paiement de l'ADPA à la charge du Département de la Seine-Saint-Denis (versée par douzième)	695 406,31 €

Dotation dépendance et tarifs journaliers 2025 pour l'unité de soins de longue durée « Les Ormes » sis 13 Place Jean Mermoz à Montfermeil

Les tarifs journaliers afférents à la dépendance de l'USLD applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

Tarifs journaliers afférents à la dépendance pour les GIR 1-2	34,32 €
Tarifs journaliers afférents à la dépendance pour les GIR 3-4	21,81 €
Tarifs journaliers afférents à la dépendance pour les GIR 5-6	9,24 €
Dotation dépendance pour le paiement de l'ADPA à la charge du Département de la Seine-Saint-Denis (versée par douzième)	268 706,26 €

Dotation dépendance et tarifs journaliers 2025 pour l'unité de soins de longue durée « Les Florales » sis 2 rue Descartes à Bagnolet

Les tarifs journaliers afférents à la dépendance de l'USLD applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à :

Tarifs journaliers afférents à la dépendance pour les GIR 1-2	29,64 €
Tarifs journaliers afférents à la dépendance pour les GIR 3-4	18,81 €
Tarifs journaliers afférents à la dépendance pour les GIR 5-6	7,98 €
Dotation dépendance pour le paiement de l'ADPA à la charge du Département de la Seine-Saint-Denis (versée par douzième)	62 737,24 €